

EN DIRECT DE CHÂBONS

Bulletin municipal d'information de la Commune de Châbons

N°291
Janvier-Juin
2026



LA MUNICIPALITÉ
VOUS SOUHAITE
UNE BELLE ANNÉE 2026 !

Pages 2-8
Infos
municipales

Pages 9-20
Infos des
associations

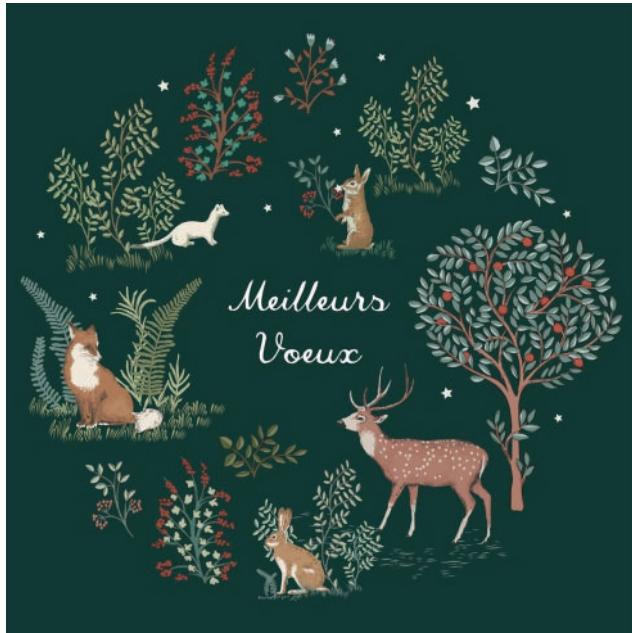
VOEUX DU MAIRE



Chers habitants de notre Commune,

En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de réussite pour vous, vos familles et vos projets.

La cérémonie des vœux est toujours un moment important dans la vie communale. Mais cette année, elle a une résonance toute particulière. Elle s'inscrit à la fois dans le temps du bilan, dans le temps de la projection, et dans le temps de la responsabilité démocratique, puisque ce mandat touche à sa fin.



Un mandat exercé dans un contexte exigeant

Lorsque nous avons été élus, en 2020, nous avons pris un engagement clair devant les habitants : agir avec responsabilité, transparence et détermination pour défendre l'intérêt général et préparer l'avenir de notre Commune.

Ce mandat s'est exercé dans un contexte difficile, parfois même éprouvant. Crises successives, incertitudes économiques, contraintes financières accrues pour les collectivités, transferts de charges non compensés, inflation, attentes légitimes toujours plus fortes de nos concitoyens... Être Maire aujourd'hui n'est pas un exercice confortable. C'est un engagement exigeant, souvent sous tension, mais profondément utile.

Face à cela, nous avons fait un choix politique assumé : ne jamais renoncer à l'action, ne jamais céder au fatalisme, toujours défendre notre Commune avec fermeté et loyauté, toujours assumer nos décisions, même lorsqu'elles étaient difficiles ou impopulaires.

Des choix politiques assumés

Un mandat municipal n'est pas une simple gestion administrative. C'est une vision, des priorités, et des choix politiques assumés.

Nous avons fait le choix :

- de préserver des finances communales saines, sans hypothéquer l'avenir,
- de maintenir un service public de proximité, accessible et humain,
- d'investir là où cela était nécessaire, même lorsque c'était difficile,
- de défendre une Commune solidaire, attentive à toutes les générations,
- de défendre une vision équilibrée du développement, respectueuse de notre identité communale.

Nous avons refusé les promesses irréalistes. Nous avons préféré la vérité à la facilité, l'action durable aux effets d'annonce. Oui, certains projets ont demandé du temps. Oui, certaines décisions ont pu susciter des débats, voire des oppositions. Mais jamais elles n'ont été prises à la légère.

Mais je revendique aujourd'hui leur cohérence, leur honnêteté et leur responsabilité. Le débat démocratique est sain.



Un bilan collectif

Ce bilan est avant tout le fruit d'un travail collectif.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus municipaux pour leur engagement, leur présence sur le terrain, leur travail souvent discret mais indispensable. La démocratie locale se nourrit du débat, de la confrontation des idées, et je respecte toutes celles et ceux qui y participent avec sincérité.

Je veux également saluer les agents communaux, qui sont la colonne vertébrale de notre service public local.

Leur professionnalisme, leur sens du devoir et leur attachement à la Commune méritent reconnaissance et respect.

Nos associations, nos bénévoles, nos acteurs économiques participent chaque jour à la vitalité de notre territoire. Sans eux, aucune politique locale ne peut réussir.

Une commune qui avance malgré les contraintes

Malgré un contexte national parfois contraignant pour les collectivités, notre Commune a avancé. Des projets structurants ont vu le jour, d'autres ont été lancés, certains ont été préparés pour les années à venir.

Mais au-delà des réalisations visibles, je veux insister sur un point essentiel : nous avons tenu un cap. Celui d'une Commune solidaire, responsable, attentive à toutes les générations, soucieuse de son environnement et de son avenir, celui d'une Commune gérée avec sérieux, humanité et vision, sans céder ni au renoncement ni à la démagogie.

Nous avons fait le choix de la proximité, du dialogue avec les habitants, de l'écoute, même lorsque les attentes étaient difficiles à concilier.

Lucidité et honnêteté

Être responsable, c'est aussi savoir reconnaître ce qui n'a pas pu être fait. Tout n'a pas été parfait. Certains projets n'ont pas abouti. Certains délais ont été plus longs que souhaité. Certaines décisions ont été contraintes par des facteurs extérieurs à la Commune.

Mais je peux vous le dire avec sincérité : chaque décision a été prise avec honnêteté, sans calcul personnel, et toujours dans l'intérêt général.

Une vision pour l'avenir

Alors que s'ouvre une nouvelle étape démocratique, une question se pose naturellement : quelle Commune voulons-nous pour demain ?

Je suis convaincu(e) que l'avenir de notre Commune repose sur :

- une démocratie locale vivante et respectueuse,
- une gestion rigoureuse mais ambitieuse,
- une attention constante aux plus fragiles,
- une capacité à innover sans renier nos valeurs.

L'avenir ne se construit ni dans la nostalgie, ni dans l'immobilisme. Il se construit par l'engagement, le courage politique et la confiance dans l'intelligence collective.

Un choix personnel : ne pas se représenter

Ce mandat qui s'achève m'amène aujourd'hui à vous faire part d'un choix important, mûrement réfléchi, profondément personnel, mais aussi politique.

J'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat de Maire.

Cette décision n'est ni un renoncement, ni un désaveu. Elle est le fruit de la conviction que la démocratie locale se nourrit aussi du renouvellement, de la transmission et du passage de relais.

Après avoir consacré ces 12 dernières années à notre Commune, avec engagement et sincérité, il m'a semblé juste et responsable de laisser place à une nouvelle étape, à de nouvelles énergies, à une nouvelle équipe qui portera à son tour un projet pour l'avenir.

Un message aux habitants

Je veux remercier les habitants pour leur confiance, leur vigilance, leurs remarques, parfois leurs critiques. Elles sont légitimes et nécessaires. Une Commune vivante est une Commune où l'on débat, où l'on s'exprime, où l'on s'engage.

À celles et ceux qui doutent parfois de l'action publique, je veux dire ceci : la Commune reste le premier échelon de la République, celui où la démocratie est la plus concrète, la plus proche, la plus humaine.

L'échéance démocratique qui approche est un moment essentiel. Elle doit être un temps de débat, de projets, de respect et d'engagement citoyen. Je forme le vœu que l'action municipale continue à être guidée par l'intérêt général, la rigueur et le sens du service public.

À l'aube de cette nouvelle année et au terme de ce mandat, je veux vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée, pour vos remarques, vos attentes, parfois vos critiques, toujours utiles à la démocratie locale.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit porteuse de projets, de dialogue et d'espérance pour l'avenir de notre Commune.



HORAIRES D'OUVERTURE
MAIRIE ET AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	Fermé
Mardi	9h-12h	16h-17h30
Mercredi	Fermé	
Jeudi	9h-12h	Fermé
Vendredi	9h-12h	16h-17h30
Samedi	9h-12h	Fermé

- www.chabons.fr
- accueil.mairie@chabons.fr
- 04.76.65.00.10
- 9, rue de l'église
38690 CHÂBONS
- www.facebook.com/chabonsmairie

ACCUEIL URBANISME

Permanence sans rendez-vous : le jeudi de 9h à 12h
Consultations sur rdv le jeudi de 14h à 16h30 ou le samedi de 9h à 12h
urbanisme@chabons.fr
 04.76.65.00.10

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : 10h-12h
Mercredi : 16h30-18h30
Vendredi : 16h30-18h30
 04.76.35.82.56

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BIÈVRE EST (CCBE)

04.76.06.10.94
contact@cc-bievre-est.fr
Consultances architecturales, juridiques, eau et assainissement sur RDV

**POUR CONSULTER
LES COMPTES-RENDUS
DES CONSEILS
MUNICIPAUX**



RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE INTERNET

Horaires d'ouverture des déchèteries de BIÈVRE EST



Horaires d'Été

À partir du dernier week-end de mars

Lundi	13h30 – 16h30
Mardi	08h00 – 12h00
Mercredi	08h00 – 12h00 et 13h30-16h30
Jeudi	✗ Fermé
Vendredi	08h00 – 12h00 et 13h30-17h30
Samedi	08h00 – 12h30 et 13h30-17h30



Horaires d'Hiver

À partir du dernier week-end d'octobre

Lundi	13h30 – 16h30
Mardi	09h00 – 12h30
Mercredi	09h00 – 12h30 et 13h30-16h30
Jeudi	✗ Fermé
Vendredi	09h00 – 12h30 et 13h30-16h30
Samedi	09h00 – 12h30 et 13h30-16h30

Attention les changements d'horaires s'appliquent en fonction du passage à l'heure d'hiver ou à l'heure d'été.

PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ MARS 2026



LE 29 MARS 2026

NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

À PARTIR D'AVRIL 2026

Pourquoi ce changement ?



Aujourd'hui, la quantité de déchets recyclables collectée par habitant (30kg par an par habitant) est inférieure à la moyenne régionale (46kg par an par habitant). L'objectif est d'augmenter la collecte de 50 %, pour mieux valoriser les déchets et se rapprocher des standards de la région.

Ce qui change pour les foyers :

- Chaque semaine, une collecte à domicile différente : une semaine les ordures ménagères, puis la semaine suivante les emballages et papiers, et ainsi de suite. Il y aura donc bien 4 ramassages par mois. Le planning de collecte vous sera communiqué par Bièvre Est en avril 2026.
- Un bac gris avec un couvercle jaune pour le tri sera distribué gratuitement à chaque foyer entre le 1er mars et le 30 avril 2026 et sera adapté au nombre de personnes dans le foyer.

Comment allez-vous être informés ?

- Une campagne de communication sera lancée par la communauté de communes de Bièvre Est à partir de la mi-janvier sur Facebook et sur le site internet.
- Un dossier spécial consacré à ce changement sera disponible dans le numéro d'hiver du Vivre en Bièvre Est (février 2026).
- Vous recevrez également des supports pédagogiques directement à votre domicile au printemps 2026.
- Chaque commune relayera également les informations sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Ce nouveau dispositif vise à faciliter le tri, réduire les déplacements et à mieux recycler.
Rassurez-vous : vos déchets continueront d'être collectés régulièrement, et le geste de tri sera simple et clair.

Pour plus d'informations : Contactez le service déchets de Bièvre Est

Magasin pour rien

Prochaines dates :

- 10/01/2026
- 07/02/2026
- 07/03/2026
- 04/04/2026
- 02/05/2026



ECOLES



Les inscriptions sont ouvertes pour l'année scolaire 2026/2027, pensez à bien inscrire vos enfants dès maintenant !



Etat civil en 2025...

... Ils sont nés :

- DURAND Mattéo, Marcel, Felice - 01/01/2025
- GUILLERMIN Mathis, Michel, Joseph - 11/12/2024
- CHOSSINAND Elian, Joseph - 21/02/2025
- CEVOZ VALLET Hilona - 02/06/2025
- CAILLE Jaden, Thomas - 15/06/2025
- STOLL Léana, Marie, Katy - 06/07/2025
- LICATA BAUD Lino, Roger, Salvatore - 08/07/2025
- PEREZ BAUDOT Océane, Hannaé, Jeanne - 19/07/2025
- TRAINEAU Charlotte - 26/07/2025
- DELISLE Victor - 03/08/2025
- MERLOZ Esmée, Frédérique, Valérie - 24/08/2025
- PÉRON Léonce, Damien - 27/08/2025
- PÉRON Milo - 30/08/2025
- SUZAN jade, Carmen, Clémentine - 31/08/2025
- MACHU Arya, Henriette, Françoise - 19/10/2025
- FAVIER Mattéo - 03/11/2025
- GONÇALVES TEIXEIRA Inès - 20/11/2025



... Ils se sont dit « oui » :

- POGU Thomas, Charles, Mickaël et CAILLE Kelly, Yvette - 22/02/2025
- JULLIEN Alain, Henri, François et BERNARD Hervé, Auguste - 10/05/2025
- VISCARDI Baptiste, Jean-Marie, Joseph et HENNET Marie, Jeanne, Marguerite - 07/06/2025
- ROUSSELLET Didier et AUGUSTIN Juanita - 13/06/2025
- DAVID Cédric, Henri et FABRE Estelle, Georgette, Christiane - 21/06/2025
- DI NATALE Sylvain et GULLON Sandrine, Laura, Louise - 19/07/2025
- COQUOZ Jean-Louis, Daniel, Christian et DESCOU Chantal - 26/07/2025
- ROUSSET Léa et MARTINS DIAS Andreia Filipa - 13/08/2025
- MARTIN-PICHON Alain, René et LENOIR Marylène - 16/08/2025
- VIAL Didier, Jean, Marie et GUILLERMIN Sandrine, Géraldine - 04/09/2025
- MORIAUD Léonard, Raymond, Christian et FAUVARQUE Jennifer, Anne-Marie, Liliane - 11/10/2025



... Ils nous ont quittés :

- FAURE Lucette, Marie - 13/01/2025
- DURAND Edmond, Marcel - 11/03/2025
- REYLANS Michel, Albert, Jacques - 06/04/2025
- MORESTIN-CADET Jean, Joseph - 10/04/2025
- BEC Ghislaine, Nicole née QUINET - 15/08/2025
- MICOUD Edmond, Paul - 12/08/2025
- CLAVEL-MOROT née GUIGUE Eliane, Marie - 28/10/2025



Ne sont diffusés que les noms pour lesquels nous avons eu
l'autorisation préalable des familles.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



- 💻 En ligne : jusqu'au 4 février 2026
- 🏠 En mairie : jusqu'au 6 février 2026
- ⓘ Vérifiez votre situation électorale
- Pour vous inscrire ou vérifier votre situation : rendez-vous sur le site officiel service-public.fr, ou à l'accueil de la mairie

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.

2

...100% dématérialisé avec France Identité



1

Récupérez auprès de votre mandataire : son numéro d'électeur et sa date de naissance
ou toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.

2

Effectuez votre demande de procuration en ligne en vous identifiant avec France Connect sur maprocuration.gouv.fr



3

Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée.

Cette démarche est accessible uniquement pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.

4

Vous recevrez un courriel de « Maprocuration » dès l'enregistrement par votre commune ou votre consulat de vote.

1

En ligne...

maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration [en ligne](#), c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez la référence à 6 caractères



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, munie(e) de votre référence à 6 caractères et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

3

... ou directement à la gendarmerie

RAPPEL :

- ◊ Pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur et peut être retrouvé directement en ligne sur le site internet service-public.gouv.fr.
- ◊ Un mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France.
- ◊ Vous pouvez donner procuration à toute personne inscrite sur les listes électorales (peu importe sa commune de rattachement) mais la personne devra obligatoirement se déplacer dans votre bureau de vote pour voter pour vous.



Entretien des abords de propriété

Entretien des trottoirs :

Chaque propriétaire ou occupant est tenu de maintenir en bon état de propreté le trottoir situé devant son habitation ou son commerce. Cela inclut le désherbage régulier, l'enlèvement des feuilles mortes, ainsi que le dégagement de la neige et du verglas en période hivernale, afin d'assurer la sécurité des piétons.

La taille des haies et plantations :

1. Limite de débordement

Les haies ne doivent pas dépasser la limite de propriété.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public : trottoirs, chaussées, pistes cyclables, ou panneaux de signalisation...

En zone urbaine, il est recommandé de maintenir une hauteur maximale de 2 mètres pour une haie plantée à moins de 2 mètres de la limite séparative avec le voisin ou le domaine public.

2. Périodicité de la taille

La taille doit être effectuée au moins une à deux fois par an, généralement au printemps et à la fin de l'été.

Il est conseillé d'éviter la taille durant la période de nidification des oiseaux (généralement du 15 mars au 31 juillet), sauf en cas de nécessité (sécurité, visibilité...).

3. Évacuation des déchets verts

Les déchets issus de la taille (branches, feuilles, etc.) doivent être déposés en déchèterie, il est interdit de brûler les déchets végétaux à l'air libre.

Le brûlage des végétaux reste interdit

Le brûlage des végétaux à l'air libre, y compris en incinérateur de jardin, est interdit en tout temps, tout lieu, toutes circonstances et est passible d'une amende de 450 €. (Circulaire ministérielle du 18/11/2011).

Cette interdiction vaut pour les particuliers, les établissements publics et les entreprises de paysage.

De plus, si les voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent engager votre responsabilité, pour nuisances olfactives.

De même, le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit et sanctionnable.

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km.



Périodes d'ouverture de la pêche en cours d'eau

Heures de pêches

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher (sauf dérogation préfectorale pour la pêche à la carpe de nuit).

Vous pouvez consulter les horaires de lever et de coucher du soleil sur www.leshorairesdusoleil.com

Période d'ouverture

TOUTES ESPÈCES sauf dérogations ci dessous :

1^{ère} cat. : du 14 mars au 12 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 1er janvier au 31 décembre inclus

POUR LE DETAIL PAR ESPÈCES, consulter le site de la Fédération de Pêche de l'Isère :

<https://www.peche-isere.com/dates-reglementation-peche-isere-38.html>



ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES ET AUX FAUX COLPORTEURS

De nombreux cambriolages et arnaques (faux démarcheurs) sont signalés dans la région, restez vigilants !



Bien vivre ensemble

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 97-5126



ARTICLE 2 : INTERDICTION DES BRUITS GÉNANTS

Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

- l'usage de tous appareils de diffusion sonore à l'exception des haut-parleurs installés de manière temporaires soumis à autorisation du Maire,
- la production de musique électroacoustique (instruments de musique équipés d'amplificateur), à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- la réparation ou réglage de moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les appareils à usage privé de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie,
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par le Préfet lors de circonstances particulières, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fêtes traditionnelles, locales ou nationale, fête de la musique.

ARTICLE 4 : TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS autorisés de 7 heures à 20 heures tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés



Sans préjudice des réglementations spécifiques relatives aux bruits émis par les engins et matériels de chantier, toute personne utilisant, à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés et de travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

ARTICLE 2 : INTERDICTION DES BRUITS GÉNANTS



ARTICLE 8 : PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.



ARTICLE 9 : HORAIRES POUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensités sonores telles que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



ARTICLE 10 : UTILISATEURS DE PISCINE

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.



ATTENTION AU TAPAGE NOCTURNE !

Le tapage est dit nocturne lorsqu'il est commis entre 22 heures et 7 heures du matin, provoquée par une personne, un animal ou un objet, et que le voisin est conscient de gêner mais ne prend aucune mesure. Un tapage nocturne est une infraction sanctionnée par l'article R.1334-31 du code de la santé publique.



OPÉRATION SALLE POLYVALENTE

Bulletin municipal n°291



Un vaste programme de travaux sera lancé en 2026 autour de la salle polyvalente. Cette dernière est très utilisée par la commune, les écoles et les associations, avec une grande polyvalence : pratiques sportives, activités culturelles et événementielles s'y côtoient régulièrement. Avec l'augmentation de la population châbonnaise, les pratiques associatives se sont développées et de nouveaux besoins ont émergé.

Cependant, l'équipement, construit en 1979 puis agrandi en 1991, est vieillissant, énergivore, dysfonctionnel, non réglementaire et inadapté aux usages actuels. Les capacités existantes de la salle polyvalente limitent les usages possibles, les sources d'inconfort perturbent les activités, et sont sources de tension entre les utilisateurs et le gestionnaire. À titre d'exemple, il manque des vestiaires, des rangements, le chauffage au fuel est peu performant, inconfortable et l'état d'usage global est très avancé, avec des infiltrations d'eau, des matériaux dégradés, une structure corrodée, etc. Son utilisation par le club de football est aujourd'hui compromise car les équipements proposés ne sont plus aux normes de la Fédération Française de Football.

Après avoir étudié plusieurs scénarii, la municipalité a souhaité engager une rénovation thermique et fonctionnelle de son équipement, tout en créant de nouvelles surfaces dédiées aux clubs de foot et de gymnastique.

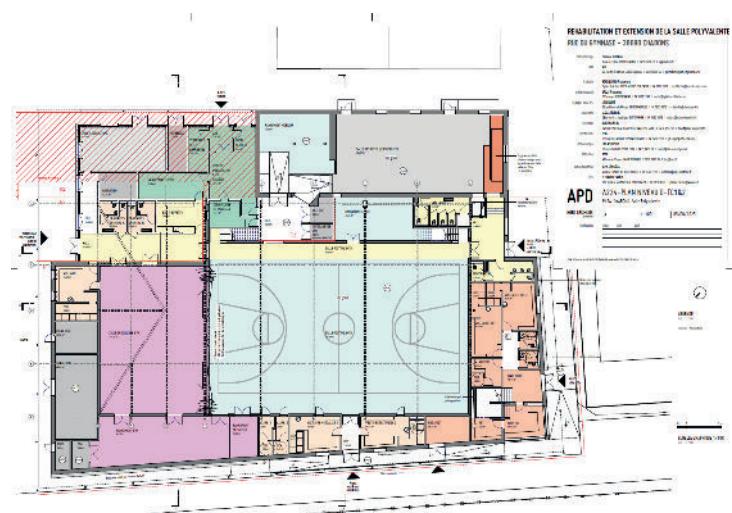
L'opération doit tenir compte de l'imbrication des fonctions avec la salle des fêtes existante qui sera maintenue, et dont elle partage la chaudière, et le départ de l'école privée « Le Tulipier » (propriété communale), dont la démolition est actée dans le projet afin de libérer du foncier disponible pour l'aménagement du site.

Au niveau urbanistique, l'intention est d'unifier l'hétérogénéité des bâtiments et des usages. Une architecture sobre et efficiente a été conçue avec une toiture périphérique inspirée par les toitures traditionnelles à 4 pans du Dauphiné présentant de grands débords de toiture. Cette toiture réunira fonctions et bâtiments dans un ensemble homogène.

Les travaux suivants sont prévus :

- La démolition partielle des locaux existants devenus vétustes ou non capacitaires pour l'utilisation qui est projetée,
- La création de volumes supplémentaires (vestiaires et sanitaires notamment),
- La rénovation thermique et énergétique de l'ensemble des locaux conservés
- La reprise complète du réseau d'eau et d'assainissement

L'appel d'offres pour les travaux devrait être lancé début février 2026 puis les travaux lancés au printemps 2026.





Vision du projet



Un équipement rénové et performant

- Modernisé, modulable et évolutif dans ses usages
- Conforme aux exigences réglementaires dont le décret tertiaire
- Pensé pour durer et pour offrir un haut niveau de qualité de service



Une nouvelle centralité pour le cœur de bourg

- Création d'un lieu vivant et fédérateur
- Un équipement public polyvalent et structurant
- Intégré à un projet global de renouvellement urbain et d'aménagements extérieurs accueillants
- Redonner une âme et une dynamique au centre-bourg



Des flux repensés pour tous les usagers

- Public : parcours plus intuitifs et confortables
- Sportifs : accès fluidifié et adapté aux pratiques
- Ecoliers : cheminements sécurisés et mieux organisés
- Une circulation globale plus lisible, plus sûre et mieux gérée



4 axes du bouquet de travaux énergétiques



1. Isolation thermique du bâtiment

- Renforcement de l'isolation des murs
 - Isolation des planchers hauts
 - Remplacement des menuiseries pour améliorer l'étanchéité
- Une **enveloppe thermique hautement performante** pour limiter les pertes d'énergie



2. Production & distribution de chaleur

- Abandon du fioul au profit d'une **chaufferie biomasse**
 - Réseaux hydrauliques optimisés et calorifugés
- Une source de chaleur **propre, économique et durable**



3. Ventilation performante

- Mise en place d'un système de **ventilation double-flux**
 - Récupération de chaleur pour limiter les déperditions
- Une **qualité d'air améliorée** et une **énergie mieux valorisée**



4. Electricité & régulation intelligente

- Remplacement de l'éclairage par des luminaires LED
 - Installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) conforme au décret BACS
- Un **pilotage plus précis, des consommations maîtrisées**

CALENDRIER DES FÊTES JANV-MAI

JANVIER

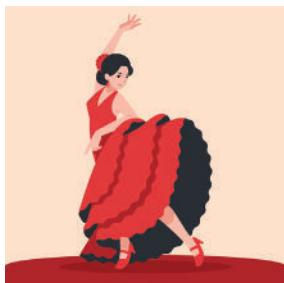
DIM 4 **Voeux de la Municipalité à 11h**
Gymnase

SAM 17 **Concours Belote à partir de 20h**
Organisé par l'ACCA
Salle des fêtes

DIM 18 **Apéritif boudins à partir de 10h30**
Organisé par l'ACCA
Salle des fêtes

SAM 31 **Concours de coinche à partir de 19h**
Organisé par Motard Club des Terres Froides
Gymnase

SAM 31 **Théâtre « Résiste 2 » à 20h**
Organisé par Chab'en scène
Salle des fêtes



MARS

SAM 07 **Choucroute dansante à 20h**
Organisé par le CS4R
Gymnase

SAM 14 **Loto à 19h**
Organisé par l'Union Châbonnaise
Gymnase

DIM 15 **Elections municipales**
Salle Post'Halles

DIM 22 **Pucier**
Organisé par le Sou des écoles
Ensemble sportif

DIM 29 **Salon du bien-être de 10h à 18h**
Organisé par La vie devant soi
Ensemble sportif

Ag des associations

- 24 janvier - 18h - Motard Club des Terres Froides - Salle des fêtes
- 25 janvier - 11h - Amitié et Chansons - Salle des fêtes
- 21 février - 18h - Comité des fêtes - Salle des fêtes
- 7 mars - 20h - Chab'en scène - Salle Post'Halles
- 30 mars - 19h - UCAC - Salle Post'Halles
- 27 juin - 18h30 - CS4R - Oyeu



FEVRIER

DIM 01 **Apéritif Moules Frites à partir de 10h30**
Organisé par le Motard Club des Terres Froides
Gymnase

SAM 07-08 **Spectacle caritatif à 20h le samedi, à 15h le dimanche**
Organisé par Just Dance
Gymnase

DIM 22 **Apéritif Lasagnes dès 11h**
Organisé par l'Union Châbonnaise
Gymnase

VEN 27 **Carnaval à 17h**
Organisé par APEL le Tulipier
Salle des fêtes



AVRIL

DIM 26 **Randonnée à partir de 9h**
Organisé par Le Tulipier
Gymnase

DIM 26 **Spectacle de danse à 15h**
Organisé par Just Dance
Salle des fêtes



MAI

VEN 01 **Randonnée à 19h30**
Organisé par l'Union Châbonnaise
Salle Post'Halles

JEU 14 **Apéritif à partir de 10h**
Organisé par Joyeuse Amitié des Terres Froides
Salle des fêtes

2026